

Groupe de travail sur l'évolution du site toulousain

L'organisation institutionnelle et les statuts de l'UT

Temps de contextualisation

Séance 1

- ✓ Thème 1 : Les « grandes universités de recherche » : de quoi parle-t-on ?
- ✓ Thème 2 : L'UT2J et l'UFT dans la cartographie des universités françaises

Temps d'exploration

Séance 2

- ✓ Thème 3 : Programme d'investissement d'avenir (PIA)
- ✓ Thème 4 : Quels systèmes d'organisation fédérale possibles ?

Temps d'analyses du projet

Séances thématiques


- ✓ Thème 5 : Ressources humaines
- ✓ Thème 6 : Ecriture du projet scientifique
- ✓ Thème 7 : Définition du format institutionnel
- ✓ Thème 8 : L'organisation institutionnelle et les statuts de l'UT

Objectifs

- ✓ Passer en revue les différents éléments travaillés à date par le GT Statuts-UT23
- ✓ Pointer les sujets faisant débat pour notre université et pour les partenaires du site
- ✓ Faire remonter des propositions à prendre en compte dans les négociations entre membres fondateurs

Méthode

- ✓ *Préalable : Définir un·e **co-rapporteur·e** (écrire les CR et les stabiliser en binôme)*
- ✓ Présentation d'un **document support** permettant de balayer les éléments travaillés par le GT Statuts-UT23
- ✓ **Échanges** pour **entendre les questions et les suggestions** des participant.es
- ✓ **Transmission** de ces éléments **au GT Statuts-UT23**

The background is a blurred architectural rendering of a modern university building. It features a long, covered walkway with a white ceiling and a large skylight. The building has a white facade with large windows and a prominent red brick tower in the distance. Several people are walking along the path, and there are green spaces and trees visible in the background.

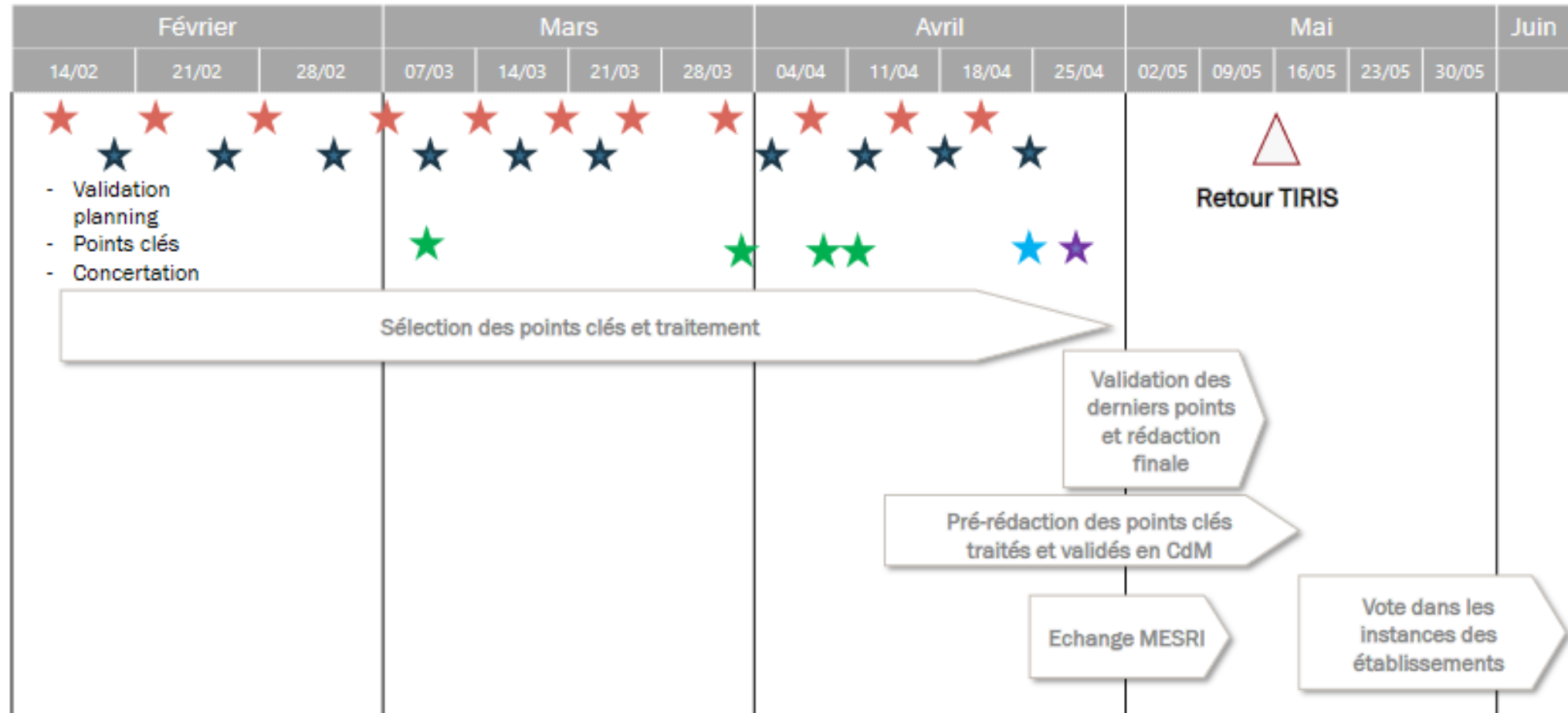
L'organisation institutionnelle et les statuts de l'Université de Toulouse

- Périmètre du GT Statuts-UT23
- Démarche mise en place
- Rappel des éléments de cadrage posés par le projet TIRIS
- Présentation des travaux en cours :
 - ✓ Les missions et compétences de l'UT
 - ✓ Les circuits de décision (dont RH et finances)
 - ✓ Le Directoire
 - ✓ Le Conseil d'administration
 - ✓ La Présidence et les Vice-présidences
 - ✓ Les autres instances
 - ✓ Les établissements fondateurs, les établissements membres, les partenaires : critères et droits
- Échanges

— Les membres et invités du Groupe de travail

Nom	Etablissement
Lukas Rass-Masson	UT1, animateur
Marion Fortin	UT1
Florent Hautefeuille	UT2
Marie-Christine Jaillet	UT2
Jean-Luc Rols	UT3
Verena Poinot	UT3
Julien Saint-Laurent	INSA
Ghislaine Bertrand	INP
Fabien Clément	ISAE
Odile Jankowiak-Gratton	UFTMiP
Patrick Levy	Chargé de mission
Michael Toplis	Coordinateur scientifique TIRIS
Philippe Bassot	CMI

- La démarche mise en place



★ GT Statut

★ CdM

★ Concertation inter-établissements

★ Concertation associés

★ Concertation ONR

— Rappel des éléments clés décrits dans le projet TIRIS (1/3)

- Quelques éléments de diagnostic (extraits)
 - « Le mode de gouvernance fédéral n'a pas permis de construire une Université de Toulouse reconnue et visible à l'international et en capacité à saisir les opportunités de financements nationaux. Une des raisons est **la taille déraisonnable et la complexité de ses instances de gouvernance** (80 personnes au CA, 150 au Cac), ainsi que **la faiblesse de leurs prérogatives**.
 - Les partenaires de TIRIS sont prêts à présent à créer les conditions pour construire l'une des meilleures universités de recherche intensive de France grâce à **une nouvelle trajectoire** qui renforce le **niveau d'intégration des membres**.
 - Une gouvernance efficace et cohérente est un facteur essentiel dans notre objectif de devenir une GUR. L'efficacité requiert avant tout un cadre qui facilite et encourage les initiatives individuelles et collectives ascendantes en faveur de l'excellence, et **donc plus proches des universitaires**. Ainsi, l'Université de Toulouse s'appuiera sur des valeurs partagées, combinant l'excellence de la recherche et de l'enseignement, l'impact sociétal à l'échelle locale et mondiale, et l'inclusion ».

— Rappel des éléments clés décrits dans le projet TIRIS (2/3)

- La description des instances dans le projet TIRIS (extraits)
 - « **Un Conseil d'Administration** composé d'une trentaine de membres. La majorité des membres élus seront des enseignants chercheurs, des BIATSS, et des usagers. Le reste du conseil sera composé de personnalités extérieures qualifiées, dont des représentants des collectivités locales.
 - **Un Directoire** d'une dizaine de membres (présidents d'Universités et directeurs d'écoles d'ingénieurs, représentants d'ONR et coordinateur de TIRIS), sera chargé de coordonner l'action de l'UT, de proposer et de mettre en œuvre sa stratégie, et de superviser les grands projets structurants.
 - **Un Sénat académique** et un **Parlement des étudiants** permettront la participation active de tous les acteurs de l'Université (enseignants chercheurs, Biatss, étudiants) à la stratégie et à la vie quotidienne de l'Université de Toulouse.
 - Un **Comité d'Evaluation / orientation Stratégique** composé d'une majorité de personnalités scientifiques externes, ainsi que de personnalités internes hautement reconnues (par exemple, des membres locaux de l'Académie des Sciences). Il sera chargé de conseiller le Conseil d'Administration de l'UT, tant sur sa trajectoire que sur les grands projets structurants, dont TIRIS ».

— Rappel des éléments clés décrits dans le projet TIRIS (3/3)

- Les engagements dans TIRIS (extraits)
 - « Un objectif **d'accélérer la transformation de l'Université de Toulouse** vers les standards internationaux qui caractérisent les Universités à forte intensité de recherche dans le monde, les actions suivantes seront initiées :
 - Le nom "Université de Toulouse" deviendra la signature standard des publications ;
 - Une fois que les agences de classement auront confirmé que l'Université de Toulouse est une université reconnue, les membres abandonneront leurs classements au profit de l'Université de Toulouse ;
 - Le doctorat et les autres diplômes seront délivrés par la Présidence de l'Université de Toulouse ;
 - Les partenaires partageront une stratégie de recherche commune ;
 - Les partenaires partageront une stratégie commune en matière d'enseignement supérieur ;
 - Tout en promouvant le principe de subsidiarité et en conservant la capacité de chacun de ses membres à disposer de leur propre budget et de la gestion de leurs ressources humaines, l'Université de Toulouse produira une lettre d'orientation budgétaire et RH, et elle définira un processus de suivi de l'efficacité de sa mise en œuvre par les membres. Chaque année, les instances de gouvernance de l'UT formuleront des avis ex-post sur les engagements liés aux orientations RH et financières.

L'Université de Toulouse, avec ses établissements-membres, exerce les missions du service public de l'enseignement supérieur prévues dans le code de l'éducation, dans le respect du principe de subsidiarité et en favorisant le modèle de mutualisation :

1. La **formation** initiale et continue tout au long de la vie ;
2. La **recherche** scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société. Cette dernière repose sur le développement de l'innovation, du transfert de technologie lorsque celui-ci est possible, de la capacité d'expertise et d'appui aux associations et fondations, reconnues d'utilité publique, et aux politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et de développement durable ;
3. L'**orientation**, la promotion sociale et l'insertion professionnelle ;
4. La **diffusion** de la culture humaniste, en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique, technique et industrielle ;
5. La participation à la **construction de l'Espace européen** de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
6. La **coopération** internationale.

L'Université de Toulouse exerce également les missions et compétences découlant de ses spécificités institutionnelles :

1. La mise en œuvre de **l'expérimentation** pour permettre de concrétiser l'ambition de figurer parmi les institutions universitaires reconnues comme grande université de recherche ;
2. L'animation de la **coordination territoriale** et le portage du rayonnement régional de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
3. Le portage et le développement de **services communs**.

1. Élabore et met en œuvre le volet commun du **contrat pluriannuel de site** conclu avec l'État, en défendant et promouvant les intérêts partagés des établissements-membres auprès des tutelles. Elle assure la cohérence avec les volets spécifiques des établissements-membres relevant de la tutelle MESRI ;
2. Porte auprès de l'État et des collectivités territoriales des **demandes de financements** de projets communs à plusieurs établissements-membres en associant si nécessaire les établissements associés. Elle développe des ressources collectives ;
3. Porte des **programmes de financement** de l'enseignement supérieur ou de la recherche, sur appels à projets ou manifestations d'intérêt, et des actions afférentes, faisant l'objet d'accords globaux signés par l'Université de Toulouse avec l'État, les collectivités locales ou tout autre financeur public national ou international ;
4. Élabore une **stratégie de recherche** et d'innovation commune en s'appuyant sur les établissements-membres, les membres associés et les organismes nationaux de recherche ;
5. Élabore et fait appliquer une **signature unique** des publications, sous l'appellation « Université de Toulouse », dans les conditions définies par la charte de signature, validée par le Conseil d'administration, et reprises dans les conventions bilatérales avec les membres associés et organismes nationaux de recherche ;
6. Promeut une **marque commune « Université de Toulouse »**, dans le respect des marques des établissements-membres. Cette marque s'exprime principalement par : 1° La signature commune des publications scientifiques, 2° La signature ou co-signature par la présidente des diplômes ;
7. Représente ses établissements-membres au sein des **classements globaux** et est le seul établissement classé. Dans les classements thématiques, l'Université de Toulouse figure en associant les marques des établissements-membres concernés ;
8. Élabore une stratégie commune pour **l'offre globale de formation** initiale et continue, sur la base de l'offre de formation des établissements-membres, des membres associés et des partenaires de l'Université de Toulouse et assure la cohérence de l'offre pour l'ensemble du site ;

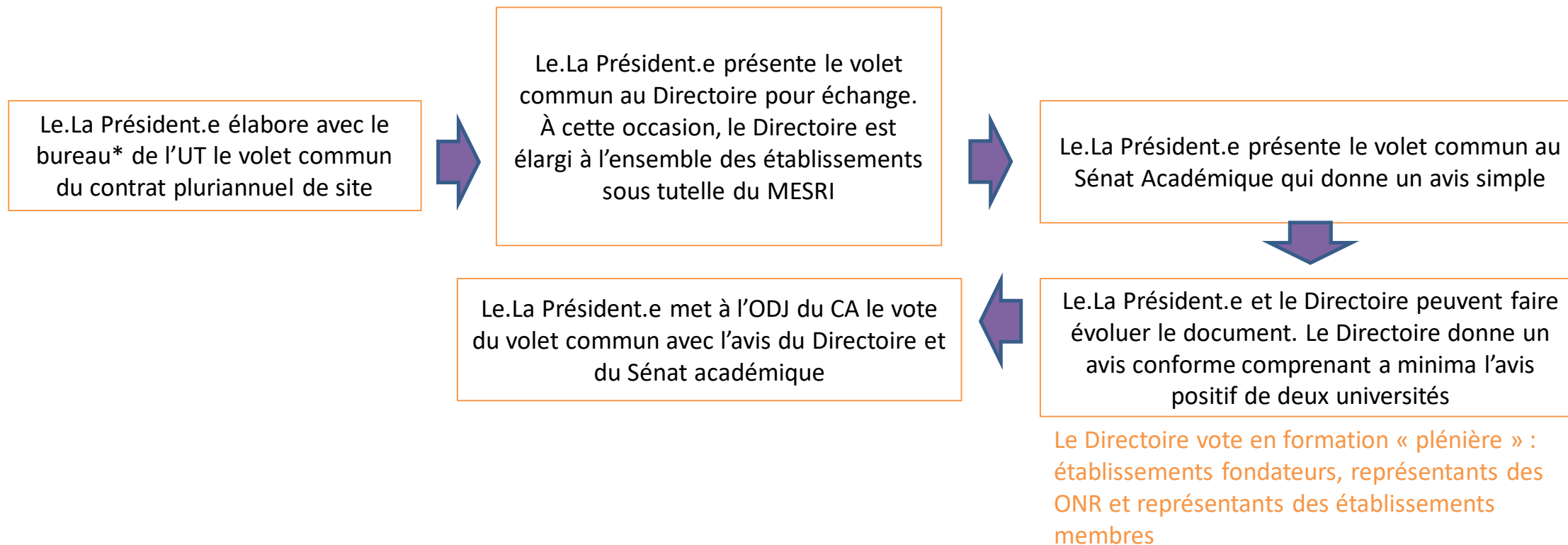
9. **Délivre les diplômes nationaux** de licence, master et doctorat, pour lesquels l'Université de Toulouse est accréditée, ainsi que les autres diplômes délivrés par les établissements-membres avec lesquels l'UT est co-accréditée, si le conseil d'administration de l'établissement-membre concerné en fait la demande. La présidence de l'Université de Toulouse signe les diplômes.
10. Soutient une **stratégie internationale** commune de site ;
11. Élabore et signe des **partenariats stratégiques**, notamment internationaux et scientifiques, au service de l'ensemble des établissements-membres ;
12. Élabore une politique de **sciences ouvertes et de sciences participatives**, ainsi qu'une stratégie de diffusion de la culture scientifique et technique ;
13. Soutient le réseau des œuvres universitaires et scolaires et les établissements-membres dans l'amélioration de la **qualité de la vie étudiante** et de promotion sociale sur le territoire ;
14. **Communique** pour développer le sentiment d'appartenance à l'Université de Toulouse des enseignant.es-chercheur.es, chercheur.es, enseignant.es, personnels BIATSS et étudiant.es dans le respect des appartenances aux établissements-membres;
15. Gère et valorise son **patrimoine artistique et scientifique** et soutient des **actions culturelles** entre ses établissements-membres ;
16. Développe des actions, dispositifs et services complémentaires pour **l'accueil et l'accompagnement des étudiant.es** hors champ d'activités pédagogiques ;
17. Développe une politique de **prévention sanitaire** complémentaire et encourage l'accès aux activités culturelles, physiques, sportives et de loisirs ;
18. Élabore une **lettre d'orientation commune en terme de Ressources Humaines**, notamment à travers un exercice de prospective partagée. Elle veille à la conformité des politiques de recrutements des établissements-membres au cadre stratégique commun, à travers un avis a posteriori de son Conseil d'administration. Elle organise chaque année, pour ses établissements-membres et avec les organismes nationaux de recherche une conférence sur l'emploi scientifique ;
19. Élabore une **lettre d'orientation budgétaire annuelle** et veille à la cohérence du budget des établissements-membres avec la stratégie globale, à travers un avis a posteriori de son Conseil d'administration.

Tous les circuits de décision ont fait l'objet d'une étude poussée par le GT Statuts-UT23 (un schéma établi pour chaque procédure) :

- Volet commun du contrat pluriannuel de site (tous les 5 ans)
- Financement et AAP (au fil de l'eau)
- Stratégie de la recherche (tous les 3 ans)
- Charte de signature commune (une seule fois)
- Charte pour la « marque UT » (une seule fois)
- Stratégie globale de formation (tous les 3 ans)
- Stratégie internationale de site (tous les 3 ans)
- Partenariats stratégiques (tous les 3 ans)
- Science ouverte et culture scientifique et technique
- Patrimoine artistique et scientifique ; actions culturelles (tous les 3 ans)
- Vie étudiante (tous les 3 ans)
- Ressources humaines (tous les ans)
- Orientation budgétaire (tous les ans)

Proposition de circuit de décision au niveau de l'UT :

Volet commun du contrat pluriannuel de site

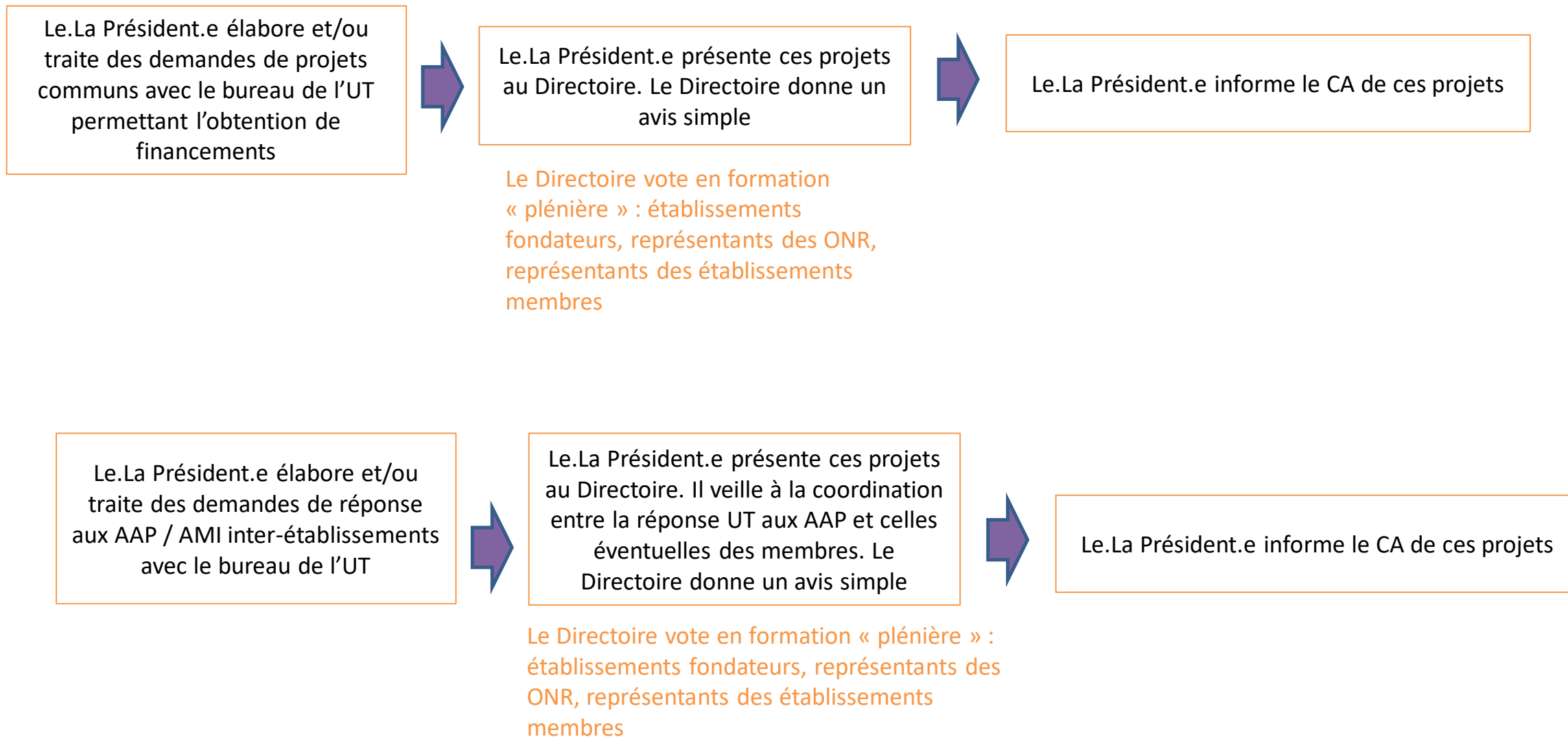


* La composition et l'organisation du Bureau de l'UT restent à définir

Proposition de circuit de décision au niveau de l'UT :

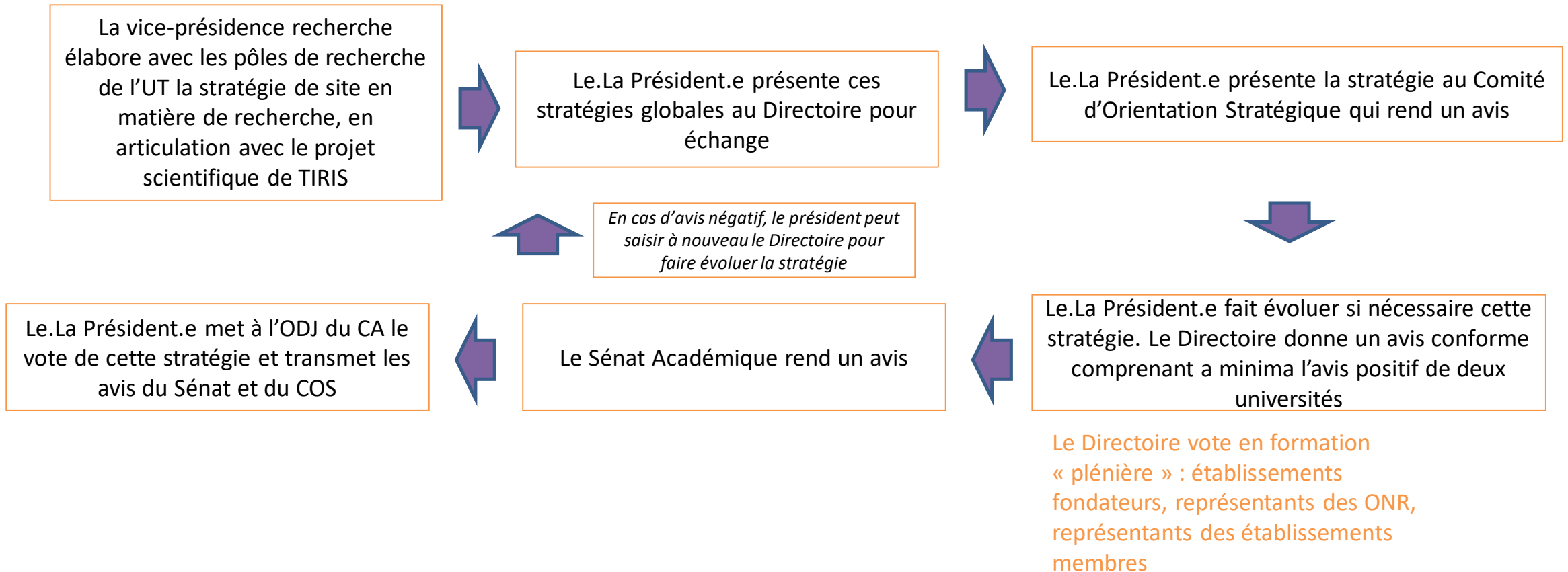
Financement et AAP

Au fil de l'eau



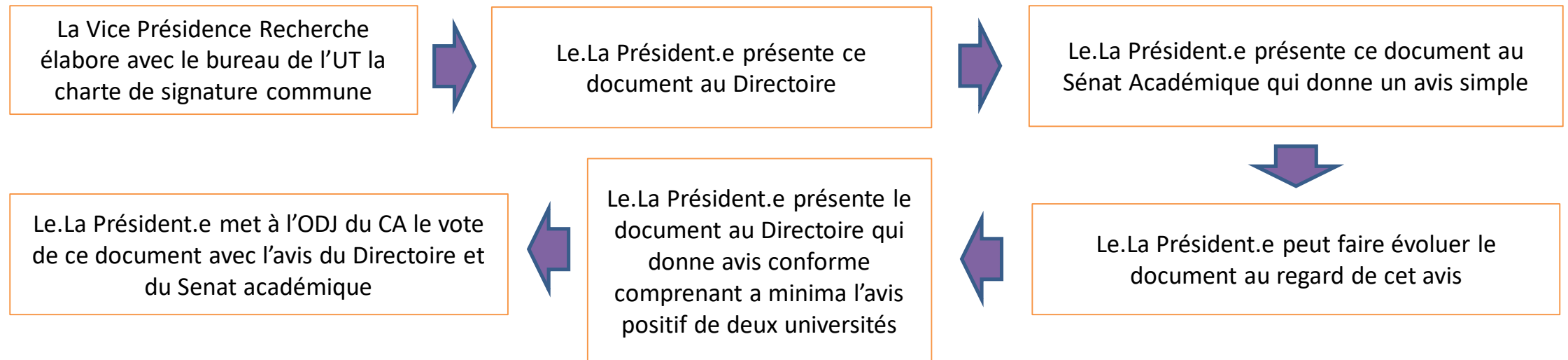
Proposition de circuit de décision au niveau de l'UT pour la stratégie de recherche

Tous les trois ans



Proposition de circuit de décision au niveau de l'UT :

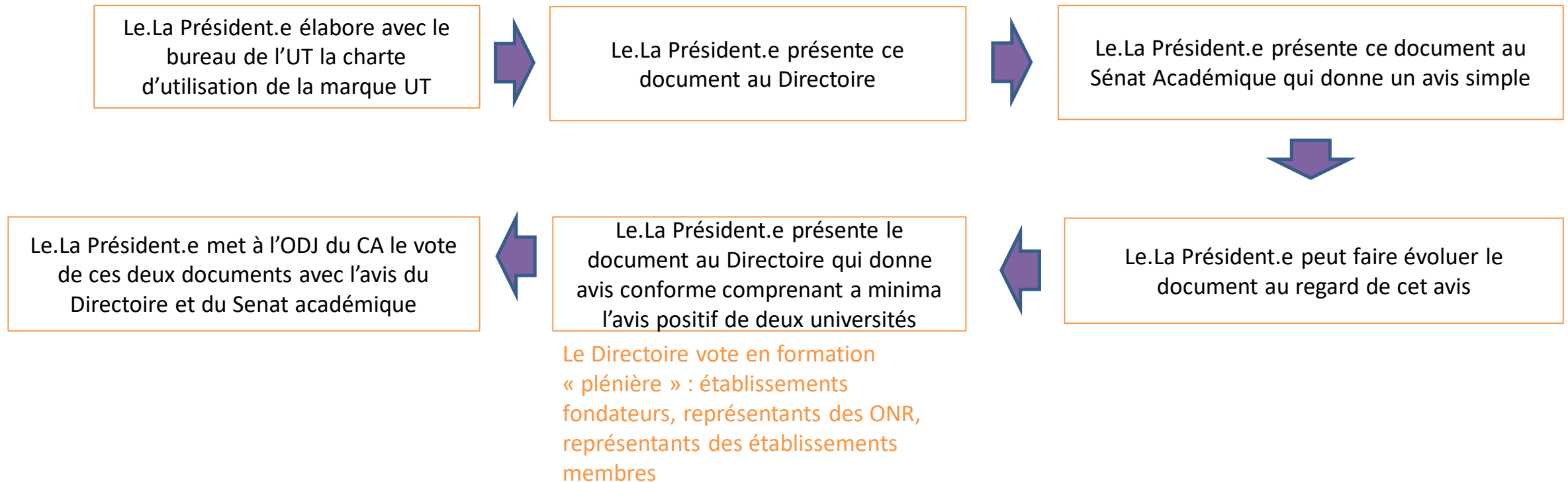
Charte de signature commune



Le Directoire vote en formation « plénière » : établissements fondateurs, représentants des ONR, représentants des établissements membres

Proposition de circuit de décision au niveau de l'UT :

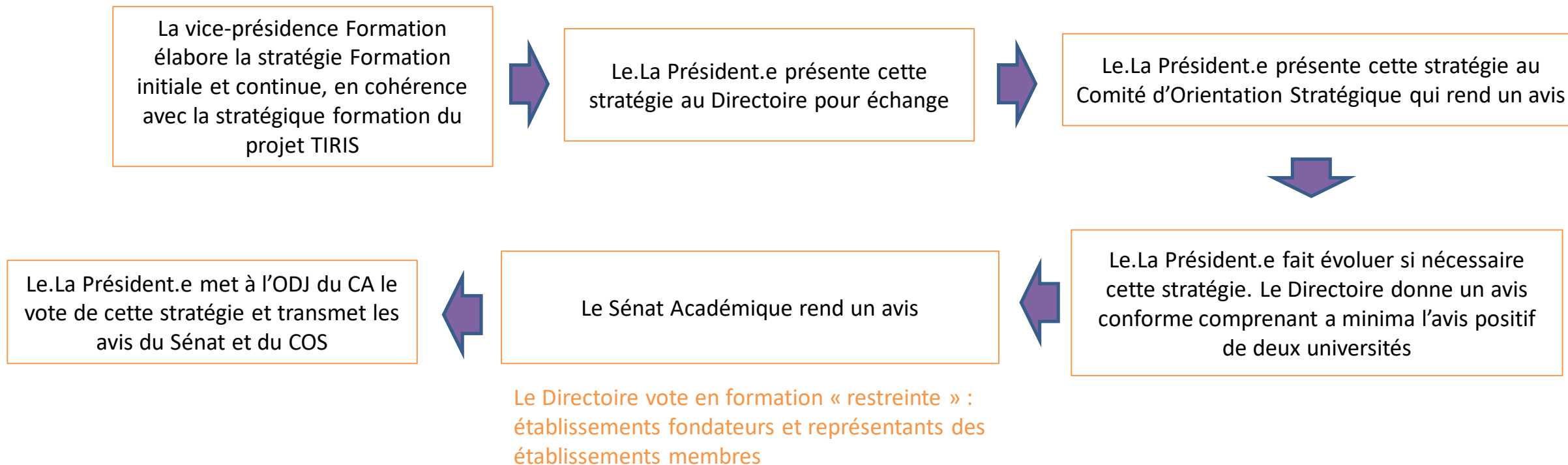
Charte pour la marque UT



Proposition de circuit de décision au niveau de l'UT :

Stratégie globale de formation

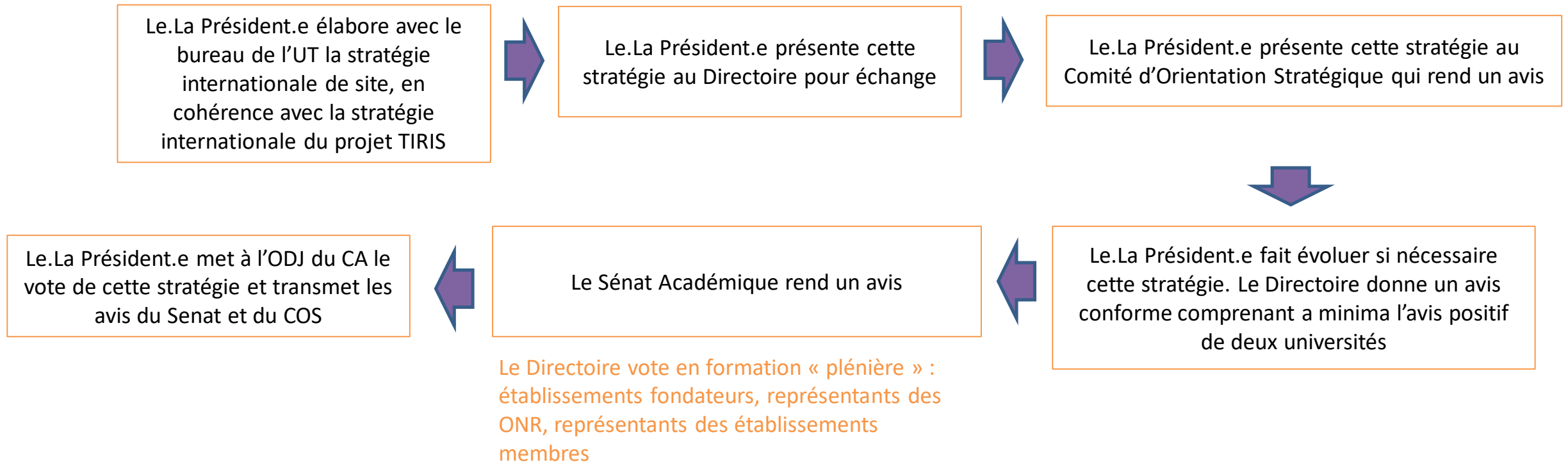
Tous les trois ans



Proposition de circuit de décision au niveau de l'UT :

Stratégie internationale de site

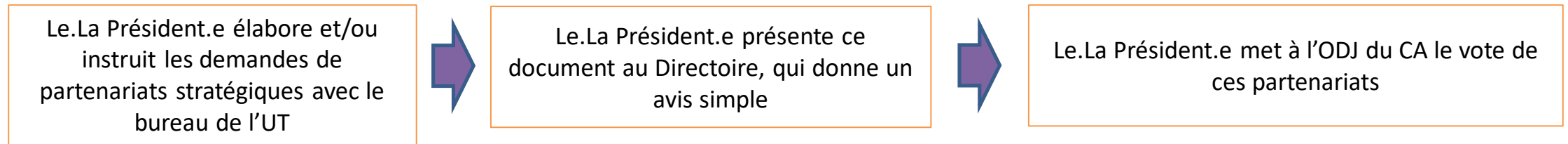
Tous les trois ans



Proposition de circuit de décision au niveau de l'UT :

Partenariats stratégiques

Tous les trois ans



Le.La Président.e élabore et/ou instruit les demandes de partenariats stratégiques avec le bureau de l'UT

Le.La Président.e présente ce document au Directoire, qui donne un avis simple

Le.La Président.e met à l'ODJ du CA le vote de ces partenariats

Le Directoire vote en formation « plénière » : établissements fondateurs, représentants des ONR, représentants des établissements membres

Proposition de circuit de décision au niveau de l'UT : Science ouverte et Culture Scientifique et Technique

Tous les trois ans

Le.La Président.e élabore avec le bureau de l'UT une politique commune de science ouverte et de diffusion de la CST



Le.La Président.e présente ce document au Directoire



Le.La Président.e présente ce document au Sénat Académique qui donne un avis simple



Le.La Président.e met à l'ODJ du CA le vote de ce document avec l'avis du Directoire et du Sénat académique



Le.La Président.e présente ce document au Directoire qui donne un avis simple



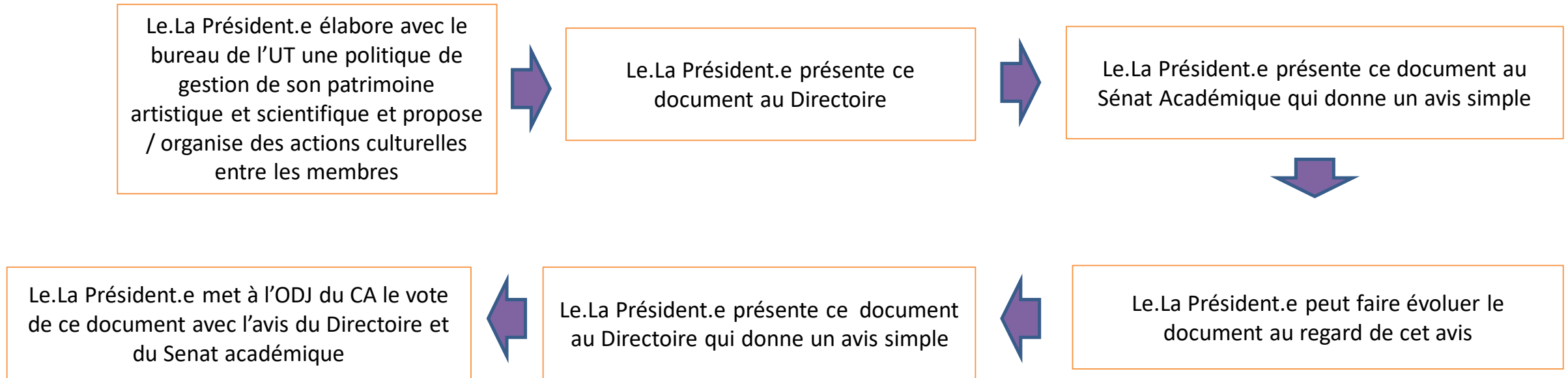
Le.La Président.e peut faire évoluer le document au regard de cet avis

Le Directoire vote en formation « plénière » : établissements fondateurs, représentants des ONR, représentants des établissements membres

Proposition de circuit de décision au niveau de l'UT :

Gère et valorise son patrimoine artistique et scientifique et soutient des actions culturelles entre ses établissements-membres

Tous les trois ans



Le Directoire vote en formation « plénière » : établissements fondateurs, représentants des ONR, représentants des établissements membres

Proposition de circuit de décision au niveau de l'UT :

Compétences liées à la vie étudiante

Tous les ans

Le Parlement des étudiants fait des propositions pour l'amélioration de la qualité de vie des étudiants et le sentiment d'appartenance. Il transmet ses propositions au Président



Le.La Président.e présente ces propositions au Directoire qui donne un avis simple

Le Directoire vote en formation « restreinte » : établissements fondateurs, représentants des établissements membres

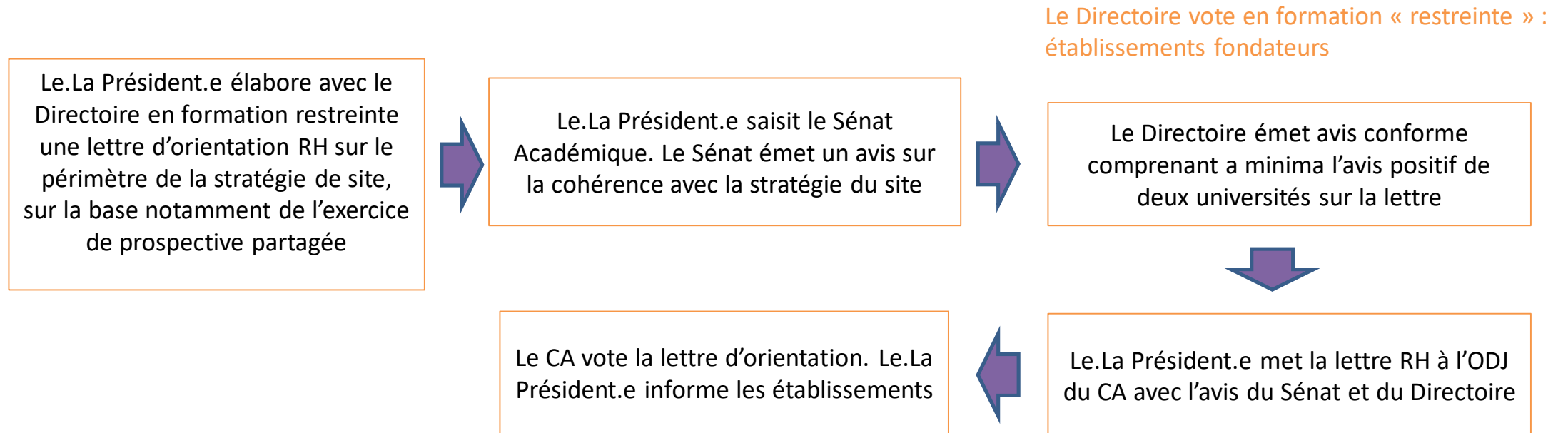


Le.La Président.e met à l'ODJ du CA les propositions du Parlement Etudiant

Proposition de circuit de décision au niveau de l'UT :

Ressources humaines

Tous les ans

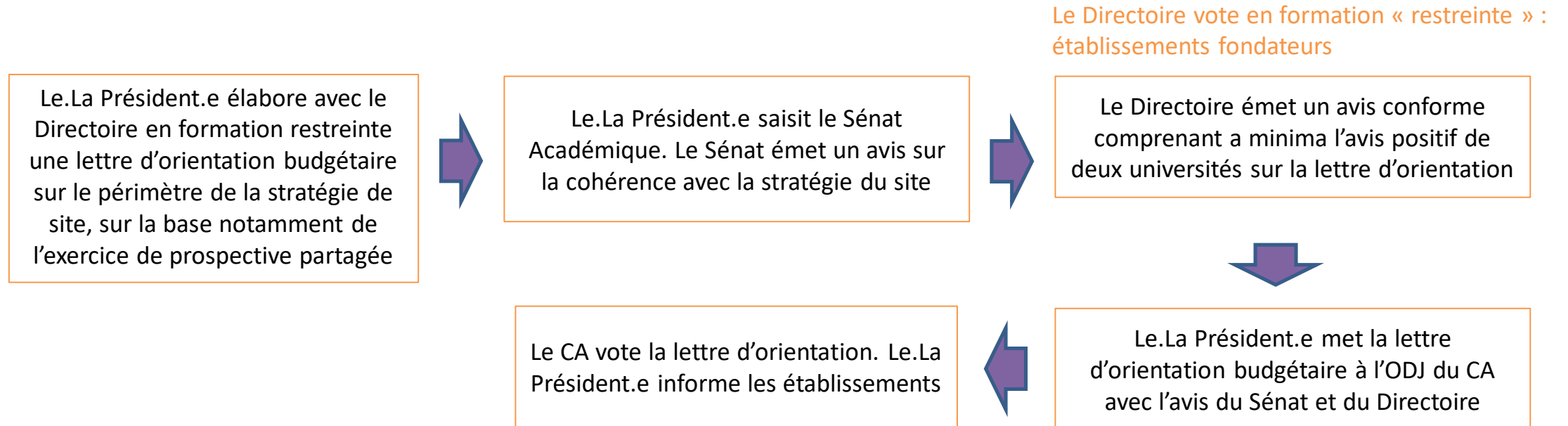


Le processus de vérification a posteriori par le CA reste à construire

Proposition de circuit de décision au niveau de l'UT :

Orientation budgétaire

Tous les ans



Le processus de vérification a posteriori par le CA reste à construire

Éléments clés sur la composition et l'organisation du Directoire

Sa composition :

- Les 6 établissements fondateurs (plus si certains établissements associés deviennent établissements fondateurs)
- Un.e représentant.e par ONR (CNRS, INRAE, INSERM, ONERA ainsi que CNES, IRD) ; avec voix délibérative. Ils sont présents au Directoire pour les décisions stratégiques scientifiques, notamment les questions concernant la stratégie de recherche, la communication et l'international
- Un.e représentant.e des établissements membre
- Le porteur du projet Tiris (sans droit de vote)
- Le.La DGS de l'UT (sans droit de vote)
- Le.La Président.e de l'UT

Le poids des établissements au sein du Directoire

- 1 personne = 1 voix.

Le.La Président.e de l'UT Préside le Directoire

- Le.La Président.e possède une voix prépondérante en cas d'égalité

Le mode de fonctionnement

- Un principe de base implicite : la recherche du consensus
- Un vote soit à majorité simple, soit majorité qualifiée (2/3) selon les compétences vues (cf. document dédié),

Directoire

- **Sa composition :**
 - 1 représentant par établissement fondateur
 - 1 représentant par ONR
 - 1 représentant des établissements membres
 - Le porteur du projet TIRIS et le DGS (sans droit de vote tous les deux)
 - Le Président de l'UT
- **Modèle décisionnel sur les compétences de l'UT**
 - Avis conforme avec a minima l'accord de deux universités sur Volet commun du contrat de site, stratégie de recherche, de formation et internationale, Charte de signature, les lettres d'orientation RH et budgétaire



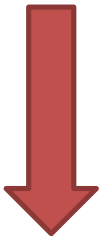
Dernières négociations,
format en cours de discussion.

Le conseil d'administration comprend 5 collèges de membres avec voix délibérative (liste inter-établissements)

1. Un collège 1° composé des **professeur.es** des universités ou assimilés des établissements fondateurs
2. Un collège 2° composé des **maîtres.ses de conférences** et assimilés des établissements fondateurs
3. Un collège 3° composé des personnels **Biatss** des établissements fondateurs et de l'Université de Toulouse :
 - Un sous collège Biatss de l'Université de Toulouse
 - Un sous collège Biatss des établissements fondateurs
4. Un collège 4° composé des **usager.ères** des établissements fondateurs, y compris doctorant.es de l'Université de Toulouse
 - Un sous collège comprenant les doctorant.es de l'Université de Toulouse
 - Un sous collège comprenant les usager.ères des établissements fondateurs
5. Un collège 5° de **personnalités extérieures** (y compris les ONR) :
 - 3 représentant.es des collectivités : Conseil régional, Toulouse Métropole + une autre agglomération (ville d'équilibre)
 - 3 - 4 représentant.es des organismes : CNRS, INRAE, INSERM, ONERA
 - CHU Toulouse
 - 3 - 4 représentant.es des partenaires socio-économiques :
 - Les syndicats employeurs
 - Les syndicats employés
 - Une grande institution culturelle ou une association

Les représentant.es des établissements (fondateurs et membres) au directoire sont invité.es permanent.es du CA

Formats en cours de discussion : suffrage indirect ou suffrage direct et clause spécifique.



CA
<ul style="list-style-type: none">• Election sur liste alternée avec p.ex. 4 fondateurs <i>a minima</i> par liste. Les candidats qui constituent ces listes relèvent des établissements fondateurs.

- Le.La Président.e de l'Université de Toulouse est **élu.e par le conseil d'administration**, à la majorité absolue de ses membres statutaires, sur proposition du directoire, approuvée à la majorité qualifiée de ses membres statutaires en formation restreinte avec a minima l'avis positif de deux universités et selon une procédure de choix décrite dans le règlement intérieur.
- Le.La Président.e de l'Université de Toulouse est **enseignant.e-chercheur.e, chercheur.e**, ou tout autre personnel assimilé, sans condition de nationalité. Il.Elle peut être choisi.e en dehors du conseil d'administration.
- Les fonctions de Président.e sont **incompatibles** avec la présidence ou la direction d'un autre établissement ou organisme au sein de l'Université de Toulouse.
- Le mandat du.de la Président.e, d'une durée de **quatre ans**, est renouvelable une fois.
- Il.Elle peut être **révoqué.e** par le conseil d'administration à la majorité des deux tiers de ses membres statutaires, sur proposition du directoire à la majorité qualifiée de ses membres statutaires.
- Lorsque le.la Président.e **cesse ses fonctions** en cours de mandat, pour quelque cause que ce soit, un.e nouveau.elle Président.e est élu.e jusqu'au prochain renouvellement du CA de l'UT.

- Sur **proposition du.de la Président.e de l'Université de Toulouse**, après avis du directoire à la majorité simple, des Vice-président.es sont élu.es individuellement. Leur mandat prend fin au plus tard avec celui du.de la Président.e qui a proposé leur élection. L'écart entre le nombre de femmes et d'hommes ne peut être supérieur à un dans l'équipe de Vice-président.es.
- Le.la Vice-président.e **Recherche**, le.la Vice-président.e **Formation** et le.la Vice-président.e **Étudiant.e** sont élu.es individuellement **par le Sénat académique** de l'UT à la majorité simple de ses membres statutaires. **Les autres** Vice-président.es sont élu.es **par le Conseil d'Administration** de l'UT à la majorité simple de ses membres statutaires. La dénomination des autres Vice-président.es est déterminée par le Règlement Intérieur.
- Les Vice-président.es chargé.es de la **formation** et de la **recherche** sont des enseignant.es-chercheur.es, chercheur.es, ou tout autre personnel assimilé, sans condition de nationalité.
- Les Vice-président.es sont placé.es sous l'autorité directe du.de la Président.e de l'Université de Toulouse, qui définit leurs missions en veillant à couvrir les principales missions et activités de l'Université de Toulouse.
- Chaque Vice-président.e **anime une vice-présidence** de l'UT rassemblant les Vice-président.es (ou équivalent) des établissements fondateurs et des établissements membres, les coordinateurs.trices des pôles de recherche, quand ils.elles sont concerné.es, et des représentant.es des ONR.

Pour mémoire (hors statut)

- Un VP International
- Un VP Numérique
- Un VP Rayonnement Territorial/Villes Universitaires d'Equilibre
- Un VP CA ou VP Ressources et moyens (mais potentiellement sans Vice-présidence)

Formats en cours de discussion : suffrage indirect ou suffrage direct et clause spécifique.



Sénat
<ul style="list-style-type: none">• Election indirecte par les CAC des établissements parmi leurs membres élus de ces CAC• Donne un avis conforme sur les stratégies de recherche, formation. En cas de désaccord avec le Sénat, le CA doit renvoyer la stratégie au Sénat sans la voter pour modification

Le Sénat académique (élection indirecte)

- Instance qui est à la fois une force de proposition et un organe consultatif sur la stratégie de l'UT ;
- Le Sénat sera composé de représentant.es de la communauté académique toulousaine, sous toute sa diversité.

Le Parlement des étudiant.es

- Instance permettant à des élus étudiants de façonner les décisions de l'UT sur la vie étudiante du site toulousain.

- **Le Comité d'Orientation Stratégique (COS)** est composé de **10 à 15 personnes** choisies parmi des personnalités, issues du monde académique en dehors de l'Université de Toulouse et majoritairement internationales, du monde socio-économique et des collectivités territoriales. Ces personnalités sont proposées par le.la Président.e, après avis simple du Directoire, et sont nommées par le Conseil d'administration pour le même mandat de **quatre ans** renouvelable une fois. Le Comité d'Orientation Stratégique élit en son sein un.e président.e, pour un mandat de quatre ans renouvelable.
- Il se réunit au moins **une fois par an**, sur convocation de son.sa président.e.
- Il participe à la **détermination de la stratégie** de l'Université de Toulouse en émettant un avis et au suivi de sa mise en œuvre. Il examine, à la demande du.de la Président.e de l'Université de Toulouse, des projets présentant une importance stratégique particulière et peut recommander au.à la Président.e le lancement de nouveaux projets stratégiques.
- À la demande du Directoire, il peut être consulté lors du recrutement d'un nouveau.elle Président.e de l'Université de Toulouse.

Les établissements^{ts} fondateurs, les étab. membres et les partenaires : critères et droits (1)

	Etablissements Fondateurs	Etablissements Membres	Partenaires
Etablissements	UT1, UT2, UT3, INSA, INP, ISAE (à date)		
Critères et conditions	<ul style="list-style-type: none"> • Être EPSCP • S'engager à contribuer dans la durée de manière significative au financement/fonctionnement de l'UT • Accepter l'ensemble des compétences propres de l'UT • Avoir concouru de manière significative depuis plusieurs années (trois ans), à la politique scientifique de recherche et de formation du site à travers l'implication dans des projets collectifs, particulièrement par la mise à disposition de moyens. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au financement de l'UT selon des modalités définies dans le règlement intérieur de l'UT • Accepter les compétences de l'UT, mises à part les compétences suivantes qui restent optionnelles : <ul style="list-style-type: none"> • le volet commun du contrat pluriannuel de site avec le MESRI • la délivrance des diplômes • la lettre d'orientation RH • la lettre d'orientation budgétaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Spécifier dans une convention particulière signée par l'UT et l'établissement partenaire les contributions réciproques dans le respect des règles générales de l'UT explicitées dans le règlement intérieur de l'UT

Les établissements^{ts} fondateurs, les étab. membres et les partenaires : critères et droits (2)

	Etablissements Fondateurs	Etablissements Membres	Partenaires
Etablissements	UT1, UT2, UT3, INSA, INP, ISAE (à date)		
Droits	<ul style="list-style-type: none">• Être membre du Directoire• Eligibilité des personnels au CA (selon les modes d'élection)• Eligibilité des personnels au Sénat académique (selon les modes d'élection)• Être présent au sein des Vice-présidences de l'UT• Participer aux projets collectifs et bénéficier des services partagés de l'UT	<ul style="list-style-type: none">• Être représenté au Directoire• Être présent ou être représenté au sein des Vice-présidences de l'UT• Participer aux projets collectifs et bénéficier des services partagés de l'UT	<ul style="list-style-type: none">• Participer sur demande aux projets et aux services portés par l'UT.



Auditions: Excellence in all its forms

PHASE 2

Project TIRIS – Toulouse Midi-Pyrénées Federal University

Question 1

Could you provide a SWOT analysis of TIRIS in the context of French Higher Education, particularly in comparison to other major Higher Education Institutions in France?

Question 2

Do you think that the number of people that will be involved in TIRIS is significant enough to have the bottom-up effect needed to kick-start the overall transformation of UFT?

1. Pourriez-vous fournir une analyse SWOT de TIRIS dans le contexte de l'enseignement supérieur français, en particulier en comparaison avec d'autres grands établissements d'enseignement supérieur en France ?
2. Pensez-vous que le nombre de personnes qui seront impliquées dans TIRIS est suffisamment important pour garantir l'effet ascendant nécessaire pour lancer la transformation globale de l'UFT ?

Fin